



# Calendrier des travaux : mai 2026

## Nuits de fermeture sur l'A40 et la RN 205



Voici le calendrier prévisionnel des nuits de fermeture sur le réseau ATMB.

Les conducteurs devront suivre les itinéraires de déviation mis en place sur le réseau secondaire.

Ce calendrier peut faire l'objet d'évolutions.

🌐 **Une version à jour est accessible sur le site [www.atmb.com](http://www.atmb.com).**

📺 Pour rester informé chaque jour sur les fermetures et les impacts des travaux sur la circulation, rendez-vous sur notre compte instagram [atmbinfo](https://www.instagram.com/atmbinfo).

Ce calendrier tient également compte des fermetures des réseaux voisins APRR, AREA et ADELAC qui impactent aussi la circulation sur l'autoroute.

⚠️ **En cas d'intempéries, les dates des travaux peuvent évoluer.**

MOIS & SEMAINE	DATE	HEURE	ZONE FERMÉE	
MAI	19	<b>Lundi 4</b>	<b>20h30 à 6 h</b>	Frangy/Seyssel n°11 ↔ Saint-Julien-en-Genevois n°13
		<b>Mardi 5</b>	<b>20h30 à 6 h</b>	
		<b>Mercredi 6</b>	<b>20h30 à 6 h</b>	
		→ Dans les 2 sens de circulation		
	20	<b>Lundi 11</b>	<b>21 h à 5 h</b>	<b>Annulée</b> Verte n°15 → Bifurcation A410 Annecy
		→ En direction de Chamonix		
	20	<b>Mardi 12</b>	<b>21 h à 5 h</b>	Cluses n°19 ↔ Bonneville Z.I. n°17
		→ Dans les 2 sens de circulation		
	21	<b>Lundi 18</b>	<b>21 h à 5 h</b>	Bonneville Z.I. n°17 → Bonneville Centre n°16
		→ En direction de Mâcon		
	21	<b>Lundi 18</b>	<b>21 h à 6 h</b>	A41 à Saint-Julien-en-Genevois (fermeture ADELAC)
		<b>Mardi 19</b>	<b>21 h à 6 h</b>	
→ En direction d'Annecy				
22	<b>Mardi 26</b>	<b>21 h à 6 h</b>	<b>Annulée</b> Amps n°13-1 → Annemasse n°14	
	<b>Mercredi 27</b>	<b>21 h à 6 h</b>		
	<b>Jeudi 28</b>	<b>21 h à 6 h</b>		
	→ En direction de Chamonix			

À partir du lundi 20 avril, sur la RN 205, la bretelle d'entrée Les Houches - Centre n°27, en direction de Chamonix sera fermée à la circulation, jusqu'au vendredi 3 juillet 2026.

Consciente des impacts potentiels des travaux sur les déplacements quotidiens, ATMB applique deux principes d'organisation afin de limiter les nuisances :

- > Conserver deux voies de circulation par sens, en journée et surtout durant les périodes de congestion du matin et du soir ainsi que les week-ends.
- > Mener les travaux les plus impactant majoritairement de nuit, sous fermetures ciblées, entre le lundi soir et le vendredi matin de 21 heures à 5 heures, et hors jours fériés.

Vous avez des remarques ou des suggestions, écrivez-nous par mail à l'adresse suivante :

***communication.presse@atmb.net***



Durant ces périodes et sur toute la longueur des balisages, **la vitesse est limitée** et une **interdiction de doubler** s'appliquant à tous les véhicules est mise en place. **Pour la sécurité de nos hommes en jaune et des entreprises qui travaillent dans le balisage, respectez ces règles.**

**ATMB**   
*Ceux qui nous relient...*

